



## POSTULAT

Madame la Présidente,  
Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et  
Conseillers communaux

**Pour une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre Commune vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23.**

L'Entente Montaine se préoccupe de la mobilité dans notre Commune et plus précisément de la mobilité pour les Montaines et les Montains localisés dans la périphérie de notre Commune.

En effet, bien que l'axe Lausanne – Le Mont soit bien desservi par les transports publics par la ligne 8, la ligne 60, la ligne 22 et la ligne 23 des TL, il est d'une évidence que l'accès à ces lignes, situées principalement au centre de notre Commune ou à son extrémité sud et sud-est, n'est pas chose aisée pour l'ensemble de nos citoyens.

### Quelques exemples :

Un effort particulier a été entrepris par la Municipalité pour mettre à disposition des places de stationnement vélo aux principaux arrêts de bus. La forte progression sur le marché des vélos électriques peut laisser espérer une progression dans l'utilisation de ces places deux-roues, qui aujourd'hui, il faut le reconnaître, reste faible et difficilement accessible pour nos seniors.

La présence d'un parking-relais P+R au terminus de la ligne 8 reste une solution attractive. Malheureusement, de nombreux automobilistes Montains, au bénéfice d'abonnements généraux CFF ou Mobilis, ne sont pas encouragés à les utiliser dès lors qu'ils payent déjà le coût du transport par l'abonnement.

Les quelques places de stationnement de longue durée, situées au-dessus de l'allée de l'Eglise, permettent un stationnement de 12 heures et comme les disques de stationnement en Suisse sont conçus sur un cycle de 12 heures et non de 24 heures, bon nombre de pendulaires des communes avoisinantes et d'habitants du quartier ont trouvé une zone de « confort » pour y laisser reposer leur véhicule de nombreuses heures, voir quelques jours. Ces places ne sont donc pas disponibles pour les Montaines et les Montains utilisant les transports publics, notamment pour se rendre à leur travail.

Dans les années 2006 – 2007, l'introduction du « réseau 08 » des TL annonçait un prolongement de la ligne 22 jusqu'à la scierie Menétrey. Ce prolongement aurait permis, aux citoyennes et citoyens concernés, de se déplacer à pied depuis les quartiers du Saux, de la Valleyre, des Montenailles ou de Penau. Malheureusement, ce projet n'a toujours pas été réalisé depuis bientôt 10 ans.

La progression des habitations dans les quartiers périphériques (Les Planches, Hameau de Penau, Maillefer, Rionzi, Pré-Marin et le nord de la Clochatte), tout comme le vieillissement de la population



ou encore la présence de l'UAPE ainsi que le futur collège du Rionzi, obligent notre Commune à développer un réseau de mobilité dans les zones périphériques. De plus, il serait impératif qu'une connexion aux axes principaux soit réalisée. Ces derniers sont devenus performants et ne cessent de répondre à des besoins, comme par exemple, la nouvelle politique des transports scolaires acceptée récemment par notre Conseil.

Certes, les postulants ne demandent pas l'extension du réseau TL dans les zones périphériques. Ils sont bien conscients que l'exploitation serait largement déficitaire et les coûts exorbitants ! Par contre, des synergies avec les transports scolaires peuvent être étudiées ou encore des alternatives du genre « taxibus », offre de transport public fonctionnant sur réservation et s'adressant aux personnes qui se déplacent sur des secteurs non desservis par les transports publics.

Aussi, ce postulat demande à la Municipalité de proposer une ou plusieurs solutions de mobilité depuis les zones périphériques de notre Commune (Les Planches, Hameau de Penau, Maillefer, Rionzi, Pré-Marin et nord de la Clochette) vers les lignes des transports publics 8, 60, 22 et 23, afin de répondre aux besoins ponctuels et professionnels de la population montaine.

Le Mont-sur-Lausanne, le 25 août 2017

Au nom de l'Entente Montaine : Antoine Chamot

Consorts :

Rechet Barbara B. Rechet

Leoni Stephan

Philippe Vuucher

Elisabeth Cobaz

M. ISABELLE TAHER-SELLES

E. Cobaz

I. Baktak Ili's